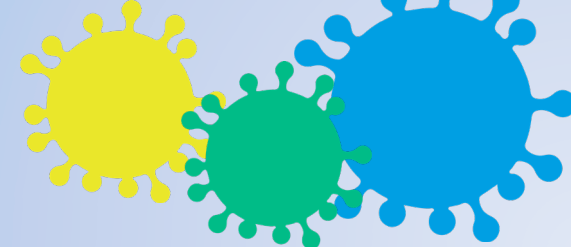
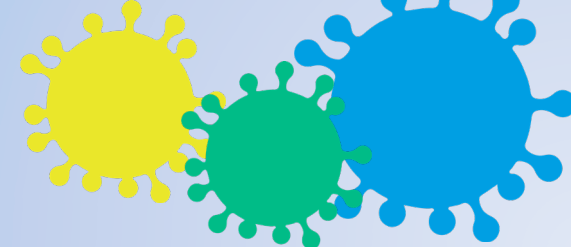


	ZONE JAUNE	ZONE ORANGE	ZONE ROUGE	MESURES SPÉCIALES D'URGENCE
EXTÉRIEUR	<ul style="list-style-type: none"> La pratique récréative en simple pour les participants de différentes résidences ou en double pour les occupants d'une même résidence est <u>permise</u>. Des activités de groupe d'un maximum de 12 personnes, dont la pratique du double, sont <u>permises</u> sous la supervision d'une personne responsable de la supervision ou de l'encadrement. Aucune compétition n'est autorisée. Aucun spectateur ne peut se trouver sur le site, <u>toutefois</u> une personne accompagnatrice est <u>autorisée</u> pour les enfants de moins de 10 ans et les personnes ayant un handicap. Les vestiaires <u>peuvent ouvrir</u> dans le respect des mesures sanitaires. 	<ul style="list-style-type: none"> La pratique récréative en simple pour les participants de différentes résidences ou en double pour les occupants d'une même résidence est <u>permise</u>. Des activités de groupe d'un maximum de 12 personnes, dont la pratique du double, sont <u>permises</u> sous la supervision d'une personne responsable de la supervision ou de l'encadrement. Aucune compétition n'est autorisée. Aucun spectateur ne peut se trouver sur le site, <u>toutefois</u> une personne accompagnatrice est <u>autorisée</u> pour les enfants de moins de 10 ans et les personnes ayant un handicap. Les vestiaires doivent être <u>fermés</u>, mais un accès aux installations sanitaires est <u>autorisé</u>. 	<ul style="list-style-type: none"> La pratique récréative en simple pour les participants de différentes résidences ou en double pour les occupants d'une même résidence est <u>permise</u>. Des activités de groupe d'un maximum de 8 personnes, dont la pratique du double, sont <u>permises</u> sous la supervision d'une personne responsable de la supervision ou de l'encadrement. Aucune compétition n'est autorisée. Aucun spectateur ne peut se trouver sur le site, <u>toutefois</u> une personne accompagnatrice est <u>autorisée</u> pour les enfants de moins de 10 ans et les personnes ayant un handicap. Les vestiaires doivent être <u>fermés</u>, mais un accès aux installations sanitaires est <u>autorisé</u>. 	<ul style="list-style-type: none"> La pratique récréative en simple pour les participants de différentes résidences ou en double pour les occupants d'une même résidence est <u>permise</u>. Des activités de groupe d'un maximum de 8 personnes, dont la pratique du double, sont <u>permises</u> sous la supervision d'une personne responsable de la supervision ou de l'encadrement. Aucune compétition n'est autorisée. Aucun spectateur ne peut se trouver sur le site, <u>toutefois</u> une personne accompagnatrice est <u>autorisée</u> pour les enfants de moins de 10 ans et les personnes ayant un handicap. Les vestiaires doivent être <u>fermés</u>, mais un accès aux installations sanitaires est <u>autorisé</u>.



	ZONE JAUNE	ZONE ORANGE	ZONE ROUGE	MESURES SPÉCIALES D'URGENCE
INTÉRIEUR	<ul style="list-style-type: none"> • La pratique récréative en simple pour les participants de différentes résidences ou en double pour les occupants d'une même résidence est <u>permise</u>. • Des activités de groupe d'un maximum de 12 personnes sont <u>permises</u>, dont la pratique du double, sous la supervision d'une personne responsable de la supervision ou de l'encadrement. • Aucune compétition n'est <u>autorisée</u>. • Aucun spectateur ne peut se trouver sur le site, <u>toutefois</u> une personne accompagnatrice est <u>autorisée</u> pour les enfants de moins de 10 ans et les personnes ayant un handicap. • Les vestiaires <u>peuvent ouvrir</u> dans le respect des mesures sanitaires. • Les propriétaires et gestionnaires d'installations de tennis doivent déterminer et indiquer la capacité d'accueil maximale de joueurs et joueuses au même moment. 	<ul style="list-style-type: none"> • La pratique récréative en simple pour les participants de différentes résidences ou en double pour les occupants d'une même résidence est <u>permise</u>. • Les cours privés sont <u>permis</u>. Les cours de groupe sont <u>permis seulement</u> pour les occupants d'une même résidence. • Aucune compétition n'est <u>autorisée</u>. • Aucun spectateur ne peut se trouver sur le site, <u>toutefois</u> une personne accompagnatrice est <u>autorisée</u> pour les enfants de moins de 10 ans et les personnes ayant un handicap. • Les vestiaires doivent être <u>fermés</u>, mais un accès aux installations sanitaires est <u>autorisé</u>. • Les propriétaires et gestionnaires d'installations de tennis doivent déterminer et indiquer la capacité d'accueil maximale de joueurs et joueuses au même moment. 	<ul style="list-style-type: none"> • La pratique récréative en simple pour les participants de différentes résidences ou en double pour les occupants d'une même résidence est <u>permise</u>. • Les cours privés sont <u>permis</u>. Les cours de groupe sont <u>permis seulement</u> pour les occupants d'une même résidence. • Aucune compétition n'est <u>autorisée</u>. • Aucun spectateur ne peut se trouver sur le site, <u>toutefois</u> une personne accompagnatrice est <u>autorisée</u> pour les enfants de moins de 10 ans et les personnes ayant un handicap. • Les vestiaires doivent être <u>fermés</u>, mais un accès aux installations sanitaires est <u>autorisé</u>. • Les propriétaires et gestionnaires d'installations de tennis doivent déterminer et indiquer la capacité d'accueil maximale de joueurs et joueuses au même moment. 	<p>La pratique du tennis au sein des installations intérieures est <u>interdite</u>.</p>



	ZONE JAUNE	ZONE ORANGE	ZONE ROUGE	MESURES SPÉCIALES D'URGENCE
ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES	<p><u>EXTÉRIEUR</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Les activités en groupe-classe stable ou avec un maximum de 12 élèves (intra-école; pouvant provenir de différents groupes-classes stables) sont permises. <p><u>INTÉRIEUR</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Les activités en groupe-classe stable ou avec un maximum de 12 élèves (intra-école; pouvant provenir de différents groupes-classes stables) sont permises. La pratique doit cependant être adaptée pour respecter la distanciation physique de deux mètres entre les groupes-classes stables. 	<ul style="list-style-type: none"> Les activités des programmes de sport-études et de concentration reconnus sont maintenues. Les activités parascolaires pratiquées en groupe-classe stable sont permises. Les compétitions et la présence de spectateurs sont interdites. Un accès aux vestiaires est autorisé pour les élèves concernés. 	<p>Les activités des programmes de sport-études et de concentration reconnus sont <u>maintenues</u>.</p>	<p>Toute activité en présentiel est <u>interdite</u>, incluant les programmes de sport-études et les autres programmes de concentration.</p>